

norme française

NF ISO 6814**Novembre 2000**Indice de classement : **U 34-200****ICS : 01.040.65 ; 65.060.80****Matériel forestier**

Machines mobiles et automotrices

Termes, définitions et classification

E : Machinery for forestry — Mobile and self-propelled machinery —
Terms, definitions and classification

D : Forstmaschinen — Mobile und selbstfahrende Maschinen —
Begriffe, Definitionen und Klassifizierung

Norme française homologuée

par décision du Directeur Général d'AFNOR le 5 octobre 2000 pour prendre effet le 5 novembre 2000.

Remplace la norme homologuée NF U 34-200, de juillet 1983.

Correspondance

Le présent document reproduit intégralement la Norme internationale ISO 6814:2000.

Analyse

Le présent document définit certains termes et donne des lignes directrices pour la classification des machines forestières mobiles en fonction de l'emploi final auquel le fabricant destine la machine.

Descripteurs

Thésaurus International Technique : matériel forestier, matériel mobile, machine automotrice, classification, vocabulaire.

Modifications

Par rapport au document remplacé, révision technique.

Corrections

Éditée et diffusée par l'Association Française de Normalisation (AFNOR), Tour Europe 92049 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 42 91 55 55 — Tél. international : + 33 1 42 91 55 55



Tracteurs et matériels forestiers

AFNOR U81A

Membres de la commission de normalisation

Président : M LAURIER

Secrétariat : MME DURANTON — AFNOR

M	BALLAY	UTE
M	BAYLOT	CTBA
M	BEAL	SEE YVAN BEAL SA
M	CAILLOT	BLACK ET DECKER
M	CHANARD	UNM
M	CLAVEL	CEMAGREF GROUPEMENT D'ANTONY
M	CONTE	
M	D'AILLIERES	BCMA
M	DEMANGE	CTBA
M	DUFUMIER	MINISTERE AGRICULTURE ET PECHE — DEPSE
M	FAURE-MILLER	MINISTERE ECONOMIE, FINANCES ET INDUSTRIE — DIGITIP SIM
M	GARNIER	DEPARTEMENT — CONSEIL GENERAL
M	GOUPILLON	SYGMA
MME	HARVIER	FICIME
M	LAURIER	AFOCEL
M	LE CARLIER DE VESLUD	MINISTERE AGRICULTURE ET PECHE — DEPSE
M	PARASCANDOLO	SIO
M	PIVETEAU	LERIN SA
M	RICHER	ROUSSEAU SA
M	ROY	FOE — FABRICATION OUTILLAGE ELECTRIQUE
M	SCHULER	FMG TIMBERJACK SA
M	VAILLEAU	CTBA

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 3.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments de la présente Norme internationale peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

La Norme internationale ISO 6814 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 23, *Tracteurs et matériels agricoles et forestiers*, sous-comité SC 15, *Matériel forestier*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 6814:1983), dont elle constitue une révision technique.

Matériel forestier — Machines mobiles et automotrices — Termes, définitions et classification

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale définit certains termes et donne des lignes directrices pour la classification des machines forestières mobiles. Les termes et définitions sont déterminés par l'emploi final auquel le fabricant destine la machine.

La présente Norme internationale s'applique aux machines conçues pour être utilisées en sylviculture dans la préparation du terrain, la plantation, l'exploitation, le façonnage et le débardage du bois d'œuvre et des bois de trituration. Elle ne s'applique pas aux machines conçues pour être utilisées exclusivement dans les scieries ou les parcs à bois, les véhicules de transport et les aéronefs.

2 Termes et définitions

Les machines forestières sont identifiées selon les termes et définitions donnés ci-après. Ces termes et définitions ne comprennent pas tous les travaux forestiers ni toutes les machines possibles mais sont donnés en tant qu'aide à la désignation des machines forestières.

2.1 Définitions relatives aux travaux de préparation du terrain, à la plantation et à l'entretien

2.1.1

préparation du sol avant plantation

billonnage

préparation de la surface du sol pour obtenir un emplacement pour la plantation

2.1.2

hachage

broyage au sol

action de casser les rémanents en petits morceaux

2.1.3

dégagement

enlèvement sélectif des buissons et des arbres indésirables, sans utilisation du bois

2.1.4

défrichement

enlèvement des rémanents (déchets de coupe), buissons, arbres et souches indésirables

2.1.5

abattage-dessouchage

enlèvement des arbres et des souches d'une parcelle obtenu en les coupant en dessous du niveau du sol, puis en les soulevant et les poussant pour former des piles

2.1.6

paillage

application d'une couche de matières organiques sur la surface du sol

ISO 6814:2000(F)**2.1.7****plantation**

mise en place à leur emplacement définitif de semis ou d'arbres

2.1.8**labourage**

tranchage et retournement du sol dans un mouvement linéaire

2.1.9**élagage**

enlèvement des branches vivantes ou mortes, ou de rejets multiples, ou de pousses sur des arbres en place

2.1.10**râtelage**

déplacement des rémanents en utilisant un appareil muni de dents ou en forme de peigne

2.1.11**scarification**

préparation de la surface du sol pour la plantation ou la régénération au moyen d'un léger ameublissement de la surface

2.2 Définitions relatives aux travaux d'exploitation forestière**2.2.1****groupage**

action de rassembler et d'arranger les arbres ou parties d'arbres en tas

2.2.2**téléphérage**

débardage des arbres ou des parties d'arbres au moyen d'un système de câbles

2.2.3**déchiquetage**

action de casser ou de découper les arbres en petits morceaux de dimensions bien spécifiées

2.2.4**broyage**

réduction des arbres ou parties d'arbres par compression ou percussion

2.2.5**écorçage**

enlèvement de l'écorce des arbres ou de parties d'arbres

2.2.6**ébranchage**

enlèvement des branches des arbres ou de parties d'arbres

2.2.7**abattage**

coupe des arbres au-dessus du niveau du sol

2.2.8**débardage**

transport des arbres ou de parties d'arbres en les portant

2.2.9**récolte**

abattage combiné avec d'autres fonctions de façonnage

2.2.10**chargement**

prise d'arbres ou de parties d'arbres depuis le sol ou depuis un véhicule et empilage de ceux-ci sur un véhicule

2.2.11**empilage**

action de déposer des arbres ou des parties d'arbres en piles bien ordonnées

2.2.12**façonnage**

fonction ou combinaison de fonctions, autres que l'abattage, entraînant un changement de la forme des bois

2.2.13**débusquage**

transport d'arbres ou de parties d'arbres en les tirant ou en les traînant

2.2.14**tronçonnage**

action de couper en éléments de différentes longueurs des arbres abattus ou déracinés, ou des parties d'arbres

2.2.15**triage****tri**

action de séparer les arbres ou les parties d'arbres et de les regrouper en fonction de critères particuliers

2.2.16**fendage**

action de diviser, dans le sens longitudinal, des arbres ou des parties d'arbres

2.2.17**éclaircissage****éclaircie**

abattage sélectif de jeune peuplement pour favoriser la croissance des arbres restants, avec utilisation du bois

2.2.18**écimage**

action de couper la cime des arbres en un point déterminé

2.2.19**déracinement**

enlèvement d'arbres avec leurs racines en détachant ou en cassant les racines situées sous la surface du sol

2.3 Définitions relatives aux machines forestières

Les machines forestières définies ci-après sont destinées à faciliter la désignation et l'identification des machines forestières actuelles mais elles n'incluent pas toutes les machines forestières possibles ni ne représentent une machine en particulier.

2.3.1 Machines mono-fonctionnelles**2.3.1.1****téléphérique forestier**

machine dotée d'un système de câbles fournissant l'énergie nécessaire au transport des arbres ou des parties d'arbres et comprenant généralement une tour, soit intégrée à la machine, soit formant une structure séparée

2.3.1.2**déchiqeteuse**

machine conçue pour transformer en copeaux des arbres entiers ou des parties d'arbres

ISO 6814:2000(F)**2.3.1.3****débroussailleuse**

machine conçue pour enlever les buissons et les arbres en sélectionnant ceux jugés indésirables

2.3.1.4**broyeur**

machine conçue pour réduire les arbres ou parties d'arbres par compression ou percussion

2.3.1.5**écorceuse**

machine conçue pour enlever l'écorce des arbres ou des parties d'arbres

2.3.1.6**ébrancheuse**

machine conçue pour enlever les branches des arbres ou des parties d'arbres

2.3.1.7**abatteuse**

machine automotrice conçue pour abattre les arbres en place

2.3.1.8**débardeuse**

machine automotrice conçue pour déplacer les arbres ou les parties d'arbres en les portant

2.3.1.9**chargeuse de grumes**

machine conçue pour prendre et déposer les arbres ou les parties d'arbres en vue de les empiler (mettre en tas) ou de les charger

2.3.1.10**équipements de régénération**

machines utilisées pour le reboisement

2.3.1.11**débusqueuse**

machine automotrice conçue pour transporter des arbres ou des parties d'arbres en les tirant ou en les traînant

2.3.1.12**tronçonneuse**

machine conçue pour couper les arbres abattus en différentes longueurs

2.3.1.13**équipement de préparation du terrain**

ensemble des machines utilisées pour préparer les terrains forestiers en vue de plantations ou de semis

2.3.2 Machines multi-fonctionnelles**2.3.2.1****ébrancheuse-groupeuse**

machine conçue pour ébrancher les arbres et disposer les grumes en tas

2.3.2.2**abatteuse-groupeuse**

machine automotrice conçue pour abattre les arbres et les disposer en tas

2.3.2.3**abatteuse-débardeuse**

machine automotrice, autochargeuse, conçue pour abattre les arbres en place et les transporter en les portant

2.3.2.4**abatteuse-débusqueuse**

machine automotrice, autochargeuse, conçue pour abattre les arbres en place et les transporter en les traînant

2.3.2.5**tronçonneuse-groupeuse**

machine conçue pour couper les grumes en longueurs prédéterminées et les disposer en tas

2.3.2.6**façonneuse**

machine multi-fonctionnelle qui n'abat pas les arbres mais exécute deux ou plusieurs fonctions successives qui changent la forme des bois

2.3.2.7**récolteuse**

machine automotrice multi-fonctionnelle qui combine l'abattage avec d'autres fonctions de façonnage

3 Lignes directrices pour la classification**3.1 Classification par la conception technique générale****3.1.1 Généralités**

Les critères communs suivants peuvent être utilisés pour classer les machines forestières en fonction de leur conception technique générale. Les exemples donnés dans le présent paragraphe ne contiennent pas toutes les classes de machines possibles.

NOTE Seules les sous-classifications nécessaires à l'identification des machines dans le contexte de leur utilisation sont à énumérer, par exemple, débusqueuse à roues à grappin, grue forestière à chenilles.

3.1.2 Méthode de mobilité

Classification selon le type de système permettant le déplacement, qui peut être automoteur ou non.

EXEMPLE Système à chenilles, système à roues, système tracté.

3.1.3 Mode de travail

Classification selon le procédé de base qui permet l'exécution de la fonction.

EXEMPLE Grappin, une seule prise, cisaille, rotation.

3.1.4 Système de récolte

Classification selon le type de récolte pour lequel la machine est conçue.

EXEMPLE Bois courts, bois longs, arbres entiers, copeaux.

3.1.5 Type de direction

Classification selon le type de système utilisé pour diriger la machine.

EXEMPLE Pont directeur avant ou arrière, châssis articulé, ripage.

3.2 Classification par la fonction

3.2.1 Généralités

Les critères suivants peuvent être utilisés pour classer les machines forestières mobiles d'après leurs fonctions spécifiques ou les combinaisons de fonctions qu'elles exécutent (par exemple, débusqueuse). Une classification supplémentaire peut être exigée pour faire la distinction entre des machines dont les différences de conception ne permettent pas de les identifier ou transforment leurs performances, mais qui exécutent la ou les mêmes fonctions de base (par exemple, débusqueuse à câble, débusqueuse à grappin).

3.2.2 Abatteuses

Les abatteuses peuvent être classées en fonction de leur système de coupe.

EXEMPLE Abatteuse à cisaille, abatteuse à scie à chaîne, abatteuse à scie circulaire.

3.2.3 Chargeuses de grumes

Les chargeuses de grumes peuvent être classées en fonction de leur système de chargement et de leur configuration.

EXEMPLE Grue forestière, grue à câble, chargeur frontal.

3.2.4 Équipements de régénération

Les équipements de régénération peuvent être classés en fonction de leur mode de travail.

EXEMPLE Équipement manuel de plantation, équipement mécanisé de plantation, équipement pour semis en place.

3.2.5 Débusqueuses

Les débusqueuses peuvent être classées en fonction de leur système de débusquage ou de support des arbres.

EXEMPLE Débusqueuse à câble, débusqueuse à grappin, débusqueuse à pince.

3.2.6 Tronçonneuses

Les tronçonneuses peuvent être classées en fonction de leur système de coupe.

EXEMPLE Tronçonneuse à cisaille, tronçonneuse à scie à chaîne, tronçonneuse à scie circulaire.

3.2.7 Équipement de préparation du terrain

L'équipement de préparation du terrain peut être classé en fonction du type d'équipement.

EXEMPLE Scarificateurs, charrue sous-soleuse, disques débroussailliers, charrue forestière, trancheuse (fossoyeur), cavaillon-neuse, herse.

3.2.8 Abatteuses-groupeuses

Les abatteuses-groupeuses peuvent être classées en fonction de leur manière d'aborder les arbres.

EXEMPLE Par déplacement (de la machine), par rotation (de la tête).

3.2.9 Façonneuses

Les façonneuses peuvent être classées en fonction de leur type et de la séquence d'opérations qu'elles réalisent.

EXEMPLE Ébrancheuse-écorceuse, ébrancheuse-écorceuse-déchiqueteuse, ébrancheuse-tronçonneuse, ébrancheuse-tronçonneuse-groupeuse.

3.2.10 Récolteuses

3.2.10.1 Procédé de base

Les récolteuses peuvent être classées en fonction des procédés de base de manutention de l'arbre pour l'abattage et le façonnage.

EXEMPLE Récolteuse à une seule prise, récolteuse à deux prises.

3.2.10.2 Combinaison de l'abattage et d'autres fonctions

Les récolteuses peuvent être classées en fonction de la combinaison de l'abattage et d'autres fonctions qu'elles exécutent.

EXEMPLE Abatteuse-déchiqueteuse, abatteuse-ébrancheuse, abatteuse-ébrancheuse-groupeuse, abatteuse-ébrancheuse-tronçonneuse-groupeuse, abatteuse-ébrancheuse-tronçonneuse-débardeuse.